



Institut polytechnique de Grenoble

Règlement de scolarité
« Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur »
D2E

Applicable à compter de l'année universitaire 2019 / 2020
Approuvé par le conseil des études et de la vie universitaire du 6 juin 2019
Approuvé par le conseil d'administration du 27 juin 2019

PREAMBULE

Le Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur (D2E) est créé dans le cadre du Plan National Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) et de la circulaire de Madame la Ministre du 21 mai 2014 sur le statut d'Etudiant.e-Entrepreneur.e et la Charte nationale du Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur.

Le D2E a pour objectif d'accompagner et valoriser le statut d'étudiant.e entrepreneur.e notamment en apportant des ressources et compétences à l'étudiant.e entrepreneur.e et à son équipe par l'accompagnement de deux tuteur.rice.s qui vont l'aider à construire et développer son projet. Ce dispositif est réalisé en partenariat avec l'UGA et USMB.

Le statut national d'Etudiant.e-Entrepreneur.e

Le statut est délivré par le comité d'engagement PEPITE OZER Grenoble-Alpes, et permet aux étudiant.e.s/jeunes diplômé.e.s d'être soutenu.e.s dans des projets de création d'entreprise ou d'activité.

La sélection des candidat.e.s porte sur la qualité du projet entrepreneurial (réalité et ampleur) et de la du porteu.r.se du projet, abstraction faite des diplômes détenus.

Le comité d'engagement désigne les candidat.e.s pour lequel.le.s l'inscription au diplôme est obligatoire.

Le Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur

Ce diplôme s'adresse à différents profils d'étudiant.e.s entrepreneur.e .s :

- les étudiant.e.s en cours d'études, autoentrepreneur.e.s ou micro-entrepreneur.e.s souhaitant développer leur activité,
- les étudiant.e.s en cours d'études ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise,
- les étudiant.e.s diplômé.e.s de Grenoble INP ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Le D2E leur permet de retrouver un statut social étudiant (sécurité sociale et mutuelle).

L'admission dans le parcours est prononcée par le comité d'engagement de PEPITE.

Le comité d'engagement est composé des représentant.e.s des établissements du PEPITE, des enseignant.e.s responsables pédagogiques du D2E, des représentant.e.s des réseaux d'accompagnement et de financement, et d'entrepreneur.e.s.

Pour les étudiant.e.s déjà inscrit.e.s dans d'autres formations diplômantes, cette admission est définie en accord avec les établissements d'origine des étudiant.e.s.

Le comité d'engagement du PEPITE sera jury de sélection pour l'obtention du statut d'Etudiant.e-Entrepreneur.e. Le comité d'engagement du PEPITE jouera aussi un rôle de conseil de perfectionnement du D2E.

Dans une logique de « pédagogie inversée », le D2E a pour priorité l'accompagnement au projet de l'étudiant.e, dans un cadre administratif et pédagogique adapté.

Les objectifs du programmes sont :

- d'avoir une communauté d'étudiants-entrepreneurs sur le site, notamment grâce au lieu de coworking du PEPITE OZER,
- de donner des signaux positifs aux étudiant.e.s-entrepreneur.e.s et à leur partenaire (famille, enseignants, clients, salariés et stagiaires, fournisseurs, financeurs),

- de favoriser la bonne conduite du projet et en cas d'arrêt, favoriser la valorisation de cette expérience lors de l'insertion professionnelle,
- d'aider à la mise en réseau, notamment avec les structures d'accompagnement et de financement,
- de faciliter l'accès à des financements (prêts d'honneur, prix PEPITE-TEE),
- d'accéder au statut Contrat d'Appui Projet d'Entreprise (CAPE) pour pouvoir faire la preuve du concept de leur projet entrepreneurial en étant dans une structure type couveuse et pouvoir émettre des factures sans créer de structure juridique à ce stade.

Si les étudiant.e.s sont déjà inscrit.e.s dans un autre diplôme, elles.ils bénéficient des aménagements liés au statut d'Etudiant.e-Entrepreneur.e décrits dans le règlement de la formation suivie.

Le statut Etudiant-Entrepreneur, associé au D2E, permet de :

- substituer le projet entrepreneurial au stage ou projet de fin d'étude,
- obtenir une césure dans leurs études,
- aménager les plannings de charge de cours dans la formation initiale en accord avec l'établissement d'origine,
- procéder à une validation d'acquis d'expérience ou d'étude du D2E, pour obtenir des crédits ECTS dans la formation initiale en lien avec leur établissement d'origine

CHAPITRE I – ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

1 - Recrutement

L'admission est réalisée à partir d'un dossier à déposer auprès du PEPITE OZER.

Composition du jury

Le jury de D2E est composé des membres du comité d'engagement pour l'obtention du statut national d'Etudiant.e-Entrepreneur.e organisé par le PEPITE.

Les critères d'évaluation du Comité d'Engagement sont :

- motivation et sérieux du (ou des) porteur.euse(s) de projet pour développer un projet entrepreneurial.
- qualité et réalisme du projet entrepreneurial.

Tout.e étudiant.e ou jeune diplômé.e titulaire du statut d'Etudiant.e-Entrepreneur.e délivré par le comité d'engagement du PEPITE OZER Grenoble-Alpes sera de fait admis.e au D2E de Grenoble INP. Ce diplôme est également accessible au public de formation continue.

2 - Durée de la formation

La formation a une durée d'un an, de septembre à septembre.

3 - Inscriptions

Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans un diplôme de Grenoble INP doivent procéder à une inscription parallèle.

Les stagiaires de la formation continue inscrit.e.s à Grenoble INP et les diplômé.e.s s'inscrivent au titre de la Formation Continue.

4 - Organisation du diplôme

Ce Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur (D2E) est basé d'abord sur une pédagogie inversée avec l'apprentissage par l'action (*learning by doing*). Il s'appuie sur un accompagnement individualisé de l'étudiant.e-entrepreneur.e par un binôme enseignant.e et praticien.ne pour concrétiser son projet entrepreneurial. Le PEPITE favorise des ateliers d'expert.e.s dans le cadre du lieu de « coworking ».

La réalisation d'un stage d'une durée maximale de 6 mois est facultative et liée au besoin du projet entrepreneurial.

Le D2E est composé de deux UE.

- **L'UE1** porte sur l'engagement de l'étudiant.e dans son projet tout au long de l'année. Elle fera l'objet d'une synthèse qui mettra l'accent sur le parcours, l'engagement et les connaissances et compétences maîtrisées, acquises tout au long de l'année.

En fonction de leur profil, les étudiant.e.s seront rapproché.e.s de programmes au cours desquels elles.ils pourront assister à des formations des établissements ou des partenaires.

- **L'UE2 est composée :**
 - o **D'un rapport de projet entrepreneurial** : rapport opérationnel et professionnel type plan d'affaire ou autre validation de modèle d'affaires (preuve du concept, prévisionnel de création et répartition de valeur, acquisition et financement de ressources).
 - o **D'une soutenance du projet entrepreneurial** : outre la validation et l'évaluation de la crédibilité de la partie opérationnelle, cette soutenance est le moyen de valider les connaissances et les compétences de l'étudiant.e-entrepreneur.e.

5 - Modalités de contrôle des connaissances

L'évaluation de l'UE2 (rapport et soutenance) peut être partagée avec des enseignant.e.s de la formation principale de l'étudiant.e afin de favoriser la valorisation en crédits ECTS du D2E dans le diplôme national originel où est inscrit.e l'étudiant.e : note de rapport et soutenance en substitution de la note de stage et à d'autres UE de la maquette pédagogique originelle.

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante et doit prévoir un représentant.e du Pépité Osez.

Le diplôme est validé lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 sur la base d'une compensation entre les deux UE.

Une mention est obtenue selon les modalités suivantes :

Assez Bien : ≥ 12 et < 14

Bien : ≥ 14 et < 16

Très Bien : ≥ 16

La réinscription est autorisée sous réserve de renouvellement du statut national d'Etudiant.e-Entrepreneur.e. Il peut s'avérer nécessaire pour un projet entrepreneurial nécessitant un délai de plus d'un an pour le passage à l'acte de création d'entreprise.

II - DISCIPLINE GENERALE

1 - Comportement et obligations

À l'intérieur de l'établissement, ou lors des visites, stages ou voyages d'études, le comportement des étudiant.e.s-entrepreneur.e.s doit être correct vis-à-vis des élèves, des personnels et d'une manière générale, vis-à-vis de toute personne et en accord avec les règles de sécurité.

Il est rappelé que le bizutage* constitue un délit et qu'il porte atteinte à la dignité de la personne humaine ; toute forme de bizutage est punie par la loi et entraînera la convocation de la section disciplinaire.

À la fin de chaque année, l'étudiant.e-entrepreneur.e doit être en règle avec les différentes bibliothèques universitaires auxquelles elle.il a emprunté des ouvrages.

2 - Pouvoir disciplinaire

Le pouvoir disciplinaire à l'égard des étudiant.e.s-entrepreneur.e.s est exercé par le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble, constitué en section disciplinaire selon les dispositions du code de l'éducation. En particulier, toute fraude ou tentative de fraude à l'occasion d'un contrôle de connaissances, le plagiat** ou le non-respect du règlement d'utilisation des moyens informatiques sont soumis à l'appréciation de la section disciplinaire du conseil d'administration.

Les sanctions encourues par un.e étudiant.e-entrepreneur.e peuvent aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur public français.

En cas de désordre ou menace de désordre provoqué dans les enceintes et locaux de l'établissement, l'administrateur.rice général.e peut appliquer les dispositions du code de l'éducation pour, notamment, imposer à tout.e usager.ère de l'établissement l'interdiction temporaire d'accès aux locaux, la suspension d'enseignements le cas échéant.

* Le bizutage est le fait pour une personne, d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations, ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif (article 225-16-1 du code pénal).

** Le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle dont on omet délibérément ou par négligence de désigner l'auteur.e. La.le plagiaire est celle.celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées ou les faits d'autrui. Il n'est pas interdit d'utiliser la production d'une tierce personne mais il convient obligatoirement de citer ses sources (article 335-2 du code de la propriété intellectuelle).

Annexe : Compétences du D2E

Compétences transversales
Esprit d'initiative : se renseigner, aller trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
Leadership : savoir convaincre / savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
Expérimentation du tâtonnement pour faire émerger la nécessité de persévérer
Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet, source de problèmes/contraintes et de solutions/ressources
L'ouverture, la créativité, l'imaginaire, la curiosité, la divergence puis la recherche du possible, du concret, du faisable
Savoir être et maîtriser sa communication dans l'équipe par exemple dans le cadre d'une échéance signifiante pour l'étudiant.e-entrepreneur.e (passage devant un jury de professionnel.le.s)
Produire collectivement un document cohérent et professionnel
Capacité de projection , de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde des affaires
Savoir être créatif.ve et inventif.ve : Etre ouvert.e à ce qui est « hors normes » ; Savoir oser, prendre des initiatives ; Savoir être force de propositions
Savoir se montrer curieux.se : Aimer le changement, les situations et problèmes nouveaux ; Etre à l'écoute de son environnement ; Etre ouvert.e à ce qui m'entoure
Savoir être autonome : Etre capable de s'organiser ; Etre en mesure de ne pas dépendre des autres pour avancer ; Etre capable d'identifier son potentiel d'évolution
Savoir s'informer : Savoir repérer et chercher des sources d'information ; Savoir gérer l'information ; Savoir faire appel à d'autres personnes ; Savoir analyser l'information
Compétences de gestion
Créativité : comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation
Structurer un projet , construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet
Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental
Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
Financer un projet (sources et coûts ; banques, fonds propres, fonds publics, partenariats) Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)
Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel
Communiquer auprès des professionnel.le.s, savoir-être
Apporter une expertise entrepreneuriale : leadership dans le projet et le management